

# RÉPONSE (JUILLET 2016) : QUESTIONNAIRE ANNUEL DE MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS FP2020



TOGO

[HTTP://WWW.FAMILYPLANNING2020.ORG/TOGO](http://www.familyplanning2020.org/togo)

## RÉPONSE : POLITIQUE ET ENGAGEMENTS POLITIQUES

- Les textes d'application de la loi de la santé de la reproduction en ce qui concerne la session « Planification familiale » sont élaborés en novembre 2015.

## RÉPONSE : ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Le gouvernement finance en 2016 l'achat de produits contraceptifs à hauteur de 100 000 000 de francs CFA.

## RÉPONSE : ENGAGEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME ET LES PRESTATIONS DE SERVICES

- Le gouvernement du Togo s'est engagé à accroître la couverture des services en tenant compte des structures privées et associatives dans la fourniture de services de planification familiale:
  - Continuité de la franchise sociale et de la participation des structures privées à la formation pour l'offre de service de PF, aux journées portes ouvertes
- Le gouvernement du Togo s'est engagé à organiser des services de planification familiale au bénéfice de groupes isolés et marginalisés et à améliorer l'accès des populations locales aux méthodes de planification familiale au moyen de stratégies innovantes:
  - Continuité des stratégies innovantes : Stratégie mobile, stratégie avancée, Distribution à base communautaire, Journée Portes Ouvertes
- Le gouvernement du Togo s'est engagé à intégrer les services de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes au PMA (ensemble minimal de services) des structures de santé et à recruter et former du personnel qualifié afin de proposer des services de qualité:
  - Renforcement des infirmeries scolaires pour l'offre de service de PF (formation, équipement, dotation de produits contraceptifs),
  - Formation des prestataires des formations sanitaires sur la santé sexuelle et de reproduction des jeunes et adolescents pour une intégration de la prise en charge dans le PMA.
- Le gouvernement du Togo s'est engagé à promouvoir la planification familiale avec des outils de plaidoyer (RAPID, RAPID religieux) et à institutionnaliser la campagne nationale sur la planification familiale:
  - Continuité du plaidoyer avec le modèle RAPID (RAPID, RAPID religieux)
  - Institutionnalisation de la semaine nationale pour la promotion de la santé maternelle et infantile

Le gouvernement du Togo s'est engagé à renforcer les prévisions et la gestion des données afin d'optimiser la chaîne d'approvisionnement et de promouvoir l'excellence de la chaîne d'approvisionnement des produits contraceptifs:

- Continuation des ateliers pour élaborer le Tableau d'Acquisition des Contraceptifs (TAC)
- Continuité de remplissage annuel du formulaire du Système d'Alerte Précoce (SAP)

# RÉPONSE (JUILLET 2016) : QUESTIONNAIRE ANNUEL DE MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS FP2020



TOGO

[HTTP://WWW.FAMILYPLANNING2020.ORG/TOGO](http://www.familyplanning2020.org/togo)

*Le texte qui suit résume l'engagement pris au nom du gouvernement du Togo en 2014.*

Le gouvernement du Togo s'engage à repositionner la planification familiale pour objectifs clés d'améliorer l'accès des populations locales aux méthodes de planification familiale, d'optimiser la chaîne d'approvisionnement, de renforcer la communication sur le sujet et de collaborer avec le secteur privé au développement de stratégies visant à offrir et à améliorer l'accès aux prestations de planification familiale.

## **Objectifs**

1. Atteindre un taux de prévalence contraceptive (CPR) de 24,3 % en 2017, contre 13,2 % en 2010.

## **Politique et engagements politiques**

Le Togo s'engage à diffuser le plan national visant à repositionner la planification familiale d'ici le 30 juin 2015. Notamment, le gouvernement du Togo s'engage à développer et adopter les textes d'application de la loi concernant la santé reproductive d'ici le 31 décembre 2014 et de diffuser la loi concernant la santé reproductive et ses textes d'application d'ici le 30 juin 2015.

Le gouvernement s'engage également à développer une stratégie d'entente contractuelle avec le secteur privé pour la prestation de services de planification familiale et à développer à plus grande échelle les meilleures pratiques en matière de santé reproductive et de planification familiale.

## **Engagements financiers**

Le Togo s'engage à apporter une subvention pour l'achat de produits contraceptifs (500 000 000 F) et rechercher d'autres mécanismes pour le financement de la planification familiale.

## **Engagements concernant le programme et les prestations de services**

Le gouvernement du Togo s'engage à accroître la couverture des services en tenant compte des structures privées et associatives proposant des services de planification familiale, en organisant des services de planification familiale au bénéfice de groupes isolés et marginalisés et en améliorant l'accès des populations locales aux méthodes de planification familiale au moyen de stratégies innovantes. Il s'engage également à intégrer les services de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes au PMA (ensemble minimal de services) des structures de santé et à recruter et former du personnel qualifié afin de proposer des services de qualité. Le gouvernement du Togo s'engage à renforcer les prévisions et la gestion des données afin d'optimiser la chaîne d'approvisionnement et de promouvoir l'excellence de la chaîne d'approvisionnement des produits contraceptifs.

Le Togo s'engage à évaluer la distribution de services au niveau communautaire, y compris les produits contraceptifs injectables, d'ici le 31 décembre 2014, de renforcer les mécanismes fondés sur les résultats concernant la coordination, le contrôle et l'évaluation, et de renforcer la communication relative à la planification familiale, en particulier pour les principales populations clés. Le gouvernement du Togo s'engage aussi à promouvoir la planification familiale avec des outils de plaidoyer (RAPID, RAPID religieux) et à institutionnaliser la campagne nationale sur la planification familiale.